

# L'inflation explose, le SMIC pourrait augmenter en octobre 2021

C'est la bonne nouvelle inattendue du quatrième trimestre 2021 qui, en réalité, découle d'une très mauvaise nouvelle : l'inflation est trop importante en France, donc le SMIC pourrait augmenter comme le prévoit la loi dans ces situations exceptionnelles. Explications.

S'il y a trop d'inflation, la loi prévoit une hausse du SMIC

Il y a plusieurs manières qui permettent au SMIC d'augmenter et la plus connue est la revalorisation annuelle qui survient tous les 1er janvier : attendue, elle est généralement minime puisque calquée sur l'inflation qui, depuis quelques années, était très basse.

L'autre augmentation du SMIC que les Français connaissent bien, c'est le « coup de pouce » : le gouvernement peut, arbitrairement, décider d'augmenter le SMIC en France. Une décision rarement prise, toutefois, car elle a de fortes implications sur le coût du travail dans le pays.

Mais il existe une troisième possibilité : celle d'une inflation, donc d'une hausse des prix à la consommation, trop élevée. Or, c'est ce qui pourrait bien arriver, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, ayant annoncé cette possibilité lundi 6 septembre 2021 sur BFMTV.

Le seuil critique de l'inflation est à 2%

La loi prévoit donc un garde fou en cas d'inflation trop importante, car le SMIC est censé permettre un certain niveau de vie : si l'indice des prix à la consommation publié par l'Insee est supérieur d'au moins 2% par rapport à l'indice des prix utilisé pour établir la dernière revalorisation automatique du SMIC, alors une hausse intermédiaire survient.

Dans le cas présent, il faut que l'indice publié par l'Insee soit 2% supérieur à l'indice de novembre 2020 qui avait été utilisé pour le calcul de la revalorisation du SMIC au 1er janvier 2021. Or, selon Les Echos, l'inflation s'en rapproche : en juillet 2021, l'indice était 1,62% supérieur à celui de référence.

Si lors de la publication du taux définitif d'inflation pour le mois d'août 2021, attendue par l'Insee mi-septembre 2021, la hausse est supérieure à 2%, alors le SMIC augmentera d'autant, donc d'environ 31 euros bruts minimum. Le SMIC atteindrait alors au moins 1.586 euros brut mensuels.